

de cette loi, une Commission a été établie qui aura le pouvoir d'acheter et de vendre tout produit agricole, sauf le blé, et ainsi établir un niveau au-dessous duquel personne ne sera forcé de vendre. La Commission versera de même des primes afin de stabiliser les prix domestiques et d'exportation à des niveaux semblables.

### Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies\*

La première session de la conférence de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies (O.A.A.) a eu lieu à Québec, du 16 octobre au 1er novembre 1945. Les représentants de 37 nations, qui plus tard sont devenues membres de l'Organisation, y assistaient, ainsi que les délégués de quatre nations observatrices (quatre autres nations membres n'y étaient pas représentées).

L'Organisation permanente a été créée lors de la signature de la constitution par les nations présentes. Le président et les chefs des comités de la Commission intérimaire, fondée lors de la conférence de Hot Springs, Virginie, en mai-juin 1943, ont fait rapport de leur travail; un directeur général et un comité administratif de quinze membres ont été élus; des rapports ont été préparés sur l'organisation et l'administration de l'O.A.A. ainsi que sur les lignes de conduite et les programmes de travaux à entreprendre.

L'O.A.A. a pour fin essentielle de pourvoir un centre de réunion, d'analyse, d'interprétation et de dissémination de renseignements relatifs à tous les aspects de la production, de la distribution et de la consommation de vivres. Elle peut aussi appuyer et recommander des mesures nationales ou internationales et, sur demande, fournir des secours techniques aux nations incapables de mettre en œuvre ses recommandations.

L'O.A.A. n'a pas l'autorité d'imposer la mise en vigueur de tous les programmes qu'elle pourrait souhaiter, comme moyens d'écarter la misère dans le monde. Elle doit se borner à conseiller et à recommander, mais cette restriction ne doit pas limiter trop étroitement les services qu'elle peut rendre; elle signifie simplement que les membres doivent garder le même esprit de collaboration et de sincérité qui régnait lors de la première réunion de l'Organisation. Nul organisme de ce genre ne peut réaliser sa fin sans la collaboration sincère des nations membres. Une fois qu'un personnel de spécialistes et d'experts aura été formé, la première fonction de l'O.A.A. sera sans doute d'étudier la situation de la production et de la consommation mondiales à la lumière de données déjà disponibles et de relevés spéciaux si nécessaire. Les renseignements ainsi recueillis seront mis à la disposition de tous les membres. Ils ne comprendront pas uniquement des statistiques fondamentales, mais aussi tous les faits scientifiques, y compris ceux fournis par les biologistes, les technologues, les hygiénistes alimentaires et les spécialistes dans d'autres domaines connexes.

Il faut bien comprendre que l'O.A.A., tout en étant essentiellement intéressée au problème alimentaire suscité par la guerre, ne constitue pas un organisme de secours. Néanmoins, elle est tenue de se mêler aux activités de l'A.S.R.N.U. et de lui accorder toute l'assistance possible.

Le travail principal de la conférence a été accompli par la Commission "A", chargée de l'élaboration des lignes de conduite et programmes de l'Organisation, et par la Commission "B", chargée des problèmes d'organisation et d'administration.

**Rapport de la Commission "A".**—Six comités ont été créés qui relèvent de la Commission "A". Dans une introduction au rapport de cette commission,

\* Le présent article traite surtout de l'aspect agricole du travail de l'O.A.A. La relation de l'industrie forestière avec l'O.A.A. est décrite à la page 274; celle des pêcheries, à la page 303.